

Point d'avancement des projets d'assainissement collectif sur la commune de Saint Ouen de Thouberville

Note actualisée le 25 Novembre 2020 (suite réunion du SIEGE avec la commune du 24/11)

Construction de la nouvelle station d'épuration :

- Constat d'achèvement fait le 27 juillet 2020

Exploitation de la nouvelle station d'épuration (prestation d'une durée de 1 an) :

- Consultation prestataire exploitation : consultation faite du 19 août 2020 au 18 septembre 2020
- Analyse des offres achevée : choix du prestataire à faire (la prestation pourra débuter, pour un an, lorsque les premières eaux usées pourront arriver à la station)

Impasse de Rudemont :

- Branchement et abonnement provisoires alimentation électrique : n'ont pas pu être prolongés fin septembre à cause du changement de maîtrise d'ouvrage
- Intervention du SIEGE dans cette impasse : le siège a rencontré la commune le 24/11/2020 et a indiqué ce jour une intervention en janvier (en septembre, il avait été indiqué une intervention en novembre). Pour rappel, tant que ce poste n'est pas alimenté, la station ne peut pas être mise en service.

Fonçage sous l'A13 :

- réalisé mi-novembre

Poste route de la Londe :

- Intervention ENEDIS (entreprise Bataille) faite mi-novembre

Réfection de chaussée :

- Intervention faites en régie par la CCRS pour maintenir les voies en état (septembre à début novembre)
- Réfection possible au printemps dans le cadre du marché assainissement

Raccordements en partie privée :

- ne pourront être faits que lorsque la station d'épuration recevra les eaux usées provenant du quartier situé au sud de l'A13, donc lorsque les postes en aval seront tous en service, y compris celui de Rudemont
- les travaux en privé sont à programmer en période favorable pour permettre de les faire dans de bonnes conditions et de ne pas endommager les terrains privés (ceux-ci n'ayant pu être fait avant l'hiver, ils sont aujourd'hui envisageables au printemps 2021)

Création d'un poste et d'une conduite de refoulement (propriété LIDL et DUTHEIL) :

- Acquisition d'un terrain et obtention des autorisations de passage en terrain privé : négociations entreprises par la commune à reprendre par la Communauté de communes
- Les travaux correspondants n'étant pas en tranche conditionnelle, l'achèvement du marché de travaux est lié à la réalisation de ces ouvrages

Avenant ACMTP :

- Travaux réalisés à l'automne 2019 sans cadrage administratif : décision à prendre (surcoût dû à la présence d'un réseau d'eau pluviale non signalé)

Aménagement du point A2 de l'ancienne station :

- Décision à prendre : faut-il donner suite au projet envisagé par la commune en 2019 ou faut-il envisager une solution moins onéreuse ?
- Suivant décision, demande de subvention à faire